

[Lutte contre le coronavirus : initiatives locales](#)

Appel à la fabrication de masque en tissus

Couturière, couturier ! Pour lutter contre la pénurie, la Ville vous invite à confectionner des masques en tissus à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie. Ils seront remis en priorité aux aides à domicile et personnels des maisons de retraite de La Madeleine.

Retrouvez le tutoriel en visionnant le tutoriel vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=eNutzQrSjkc&feature=youtu.be>



Appel à la fabrication de blouses

La Ville en appelle à tous les couturiers et couturières pour confectionner des blouses. Vous pourrez les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie. Les aides-soignants en ont besoin.

Retrouvez le tutoriel en consultant le lien : <https://www.faisuneblouse.com/comment-faire-ma-blouse>

Fabrication de paravirus

Des « paravirus » fabriqués par les ateliers municipaux sont installés gratuitement dans les commerces, pharmacies et accueils physiques des cabinets médicaux de la Ville.

rgba(255,255,255,1)



Stockage du matériel des infirmier(e)s intervenant à La Madeleine

À la demande des infirmiers, la Mairie sert désormais de lieu de stockage de leurs matériels professionnels. Une nouvelle action municipale pour accompagner concrètement les soignants dans leur lutte quotidienne contre le coronavirus.

rgba(255,255,255,1)

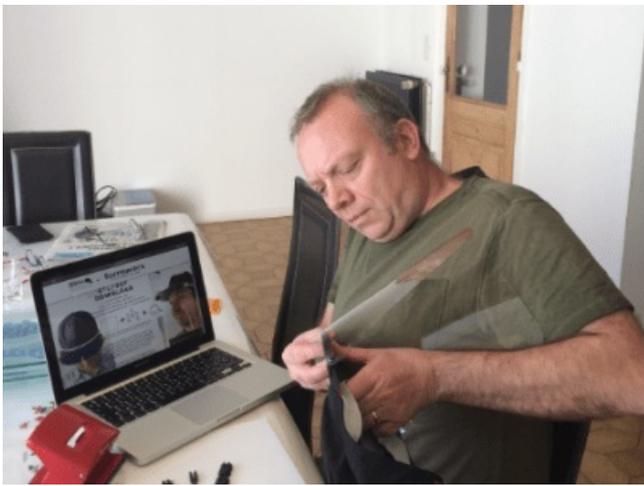


Tutoriel : fabriquer une visière de protection pour casquette

Bruno Pietrini partage avec vous sa méthode de fabrication des « visières paravirus » à fixer sur les casquettes.

[Voir le tutoriel de Bruno](#)

rgba(255,255,255,1)



Aide alimentaire pour les familles les plus modestes

Le Conseil Municipal de la Ville de La Madeleine a voté vendredi dernier une délibération attribuant une aide de 140€ par enfant pour les familles les plus modestes qui bénéficient en temps normal de tarifs réduits pour la cantine scolaire.

L'équipe du CCAS s'est chargée de la distribution (sous forme de bons) auprès des familles madeleinoises concernées.

Ce soutien est à différencier de l'aide alimentaire déjà octroyée aux familles qui en ont besoin et de celles qui, en situation d'urgence, sont identifiées et soutenues par le CCAS, en partenariat avec l'association REVES.

Si vous rencontrez des difficultés pour vos courses alimentaires :

- si vous êtes déjà suivis par le CCAS , contactez-le 06 85 54 71 49 de 8h30 à 12h et le 06 76 59 60 38 de 13h30 à 17h15 du lundi au vendredi.
- pour les autres, vous pouvez joindre le 03 20 12 79 92.

rgba(255,255,255,1)



**Aides alimentaires
pour les familles
madeleinoises en
difficulté :**
140€ par enfant



Kit de reprise

En complément des mesures déjà prises pour soutenir les commerçants, la Ville a distribué un « kit de reprise » aux commerces qui réouvrent la semaine du 11 mai et aux restaurateurs qui vont réouvrir à partir du 2 juin 2020.

Un geste municipal pour accompagner symboliquement et concrètement les commerçants qui ont dû fermer pendant le confinement et soutenir leur redémarrage dans le respect des règles sanitaires qui s'imposent désormais à tous.

Matériel de signalétique (rouleau de marquage au sol, affiches pour rappeler les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale) et matériel de protection (film plastique étirable, gants, visière professionnelle) composent ce kit pour reprendre une activité dans les meilleures conditions possibles.

rgba(255,255,255,1)





Lire aussi

[Page Facebook de la Ville](#)

[Page Twitter de la Ville](#)

[Page Facebook de la Médiathèque : des liens, des bons plans et des recommandati...](#)

Publié le 08 avril 2020